



droit des couples travaillant ensemble

Par **nicolu49**, le **12/11/2012 à 13:08**

bonjour, je travaille dans la même entreprise que mon ami en tant que salarié, nous sommes ni mariés et ni pacsés.

je voudrais savoir si nous avons droit a des congés payés simultanés ensemble?

une note précise "les conjoints travaillant ensemble ont droit a un congé simultané" sommes nous concernés?

notre convention est celle du commerce de détail non alimentaire.

Nous aimerions connaître nos droits en tant que couple non mariés, ni pacsés.

Par **janus2fr**, le **12/11/2012 à 13:31**

Bonjour,

Le terme "conjoint" ne concerne que les couples mariés...

Le code du travail, lui, précise :

[citation]Article L3141-15

Les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité travaillant dans une même entreprise ont droit à un congé simultané.[/citation]

Mais pour les concubins, aucun droit particulier.